



CRE

Candidature du volet 'Youth Empowerment'

Résumé du programme

CRÉation est un programme de financement à plusieurs niveaux qui soutiendra des projets axés au niveau de la communauté et dirigé par des jeunes à travers le Canada. Le financement est réparti selon des volets thématiques, en se concentrant sur les lacunes et les besoins financiers spécifiques dans les communautés.

Le volet 'Youth Empowerment' fournira de petites bourses allant jusqu'à \$5000 à des projets dirigés par des jeunes et qui se dérouleront dans des communautés urbaines, rurales et éloignées du Canada. L'objectif de ce volet est de financer des microprojets nouveaux et émergent qui visent à accroître la résilience, l'engagement et le bien-être des jeunes. Les projets doivent être dirigés par 2 jeunes autochtones ou plus (âgés de 15 à 29 ans). Les boursiers.ères et les jeunes bénéficieront de possibilités novatrices de mentorat, de formation et de renforcement des capacités tout au long du projet.

Domaines de concentration du projet

Les projets devront se concentrer sur l'offre de programmes, de formations ou de possibilités de renforcement des capacités pour les jeunes autochtones. Voici quelques exemples possibles de projets éligibles. Ces exemples n'incluent pas tout les types de projets que nous financerons.

- Programmes pour jeunes participants à des programmes de loisirs, de bien-être et/ou d'arts
- Programmes culturelles, y compris des cérémonies, des cercles d'enseignement et des activités basés sur l'apprentissage expérientiel (land-based learning)
- Des cercles dirigés par des pairs où les jeunes peuvent établir des relations et participer à des activités en ligne
- Programmes intergénérationnels, qui offrent aux jeunes la possibilité de travailler avec les aînés, les parents, les familles, les enfants, etc.
- Programmes qui améliorent les compétences de leadership chez les jeunes
- Programmes de développement professionnel pour les membres d'un conseil ou d'une organisation jeunesse pour approfondir leurs connaissances sur la gouvernance organisationnelle
- Projets qui visent à rendre les ressources (comme les services de santé mentale) plus sûrs et plus accessibles

Tous les projets financés engagent plus de jeunes, plutôt que juste les leaders de projets.

Admissibilité

CRÉation accordera la priorité au financement de groupes de jeunes de base composés d'un minimum de 2 jeunes dont au moins 2 s'identifient comme autochtones.

Veillez noter que pour les besoins de ce programme, l'ÉRC définit les Autochtones comme étant les membres inscrits et non inscrits des Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, vivant à la fois dans les réserves et hors réserve.

Les groupes et les projets éligibles comprennent:

- Groupes et collectifs de jeunes de base non constitués en société

- 
- Petits groupes de jeunes constitués en société (remarque : l'ÉRC définit une petite organisation comme des groupes qui comptent de 1 à 8 employés à plein temps et dont le budget de fonctionnement est inférieur à 500 000 dollars)
 - Conseils Jeunesse

Groupes et projets inadmissibles:

- Particuliers
- Projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dans lesquels la majorité des dirigeants sont âgés de 30 ans et plus)
- Organisations non autochtones
- Projets se déroulant à l'extérieur du Canada
- Sociétés à but lucratif

Dépenses inadmissibles

L'ÉRC ne financera PAS les projets qui sont de nature politique, ou qui impliquent la distribution de substances (c'est-à-dire l'alcool, le tabac non traditionnel, la marijuana, les substances illicites, etc.)

Les leaders de projets ne peuvent pas recevoir de compensations honoraires de plus de \$500.

Processus de vérification

Les candidatures seront examinées par le 'Community Grants Committee' (comité de bourse communautaire) qui comprend des membres de la communauté, ainsi que du personnel du programme et de CRE. Tout les membres auront de l'expérience en matière de gestion de programmes et d'initiatives, de supervision de projets et de soutien communautaire. Au moins 75% des membres du comité de révision seront autochtones et 50% seront des jeunes.

Renforcement des capacités

Tous les groupes financés devront participer à des ateliers de formation/développement des compétences en ligne sur la gestion, l'animation, l'évaluation et la présentation de rapports sur les programmes. Des séances d'orientation seront organisées pour tous les nouveaux bénéficiaires. Tous les bénéficiaires se verront attribuer un membre du personnel de l'ÉRC et auront des réunions individuelles avec ce membre du personnel tout au long du projet.

Rapports et évaluation

Les boursiers.ères seront invités.ées à soumettre deux rapports:

Rapport à mi-parcours: les boursier.ères soumettront un court rapport d'une page partageant leur impact et les mises à jour budgétaires de leurs projets.

Rapport final (1 mois après l'achèvement du projet) : Les bénéficiaires de subventions soumettront un rapport budgétaire et un rapport d'évaluation. Les bénéficiaires recevront une copie du rapport d'évaluation dans le premier mois suivant la date de début de leur projet.

Surveillance financière et tutelle

Les candidats de plus de 18 ans n'ont pas besoin d'un administrateur externe et, s'ils sont retenus, ils recevront directement les fonds de la subvention.

Les candidats retenus âgés de 15 à 17 ans devront faire appel à un membre de la communauté locale de confiance âgé de plus de 18 ans ou à une organisation à but non lucratif pour administrer leur subvention. Il peut s'agir d'une personne que les candidats connaissent déjà ou que l'ÉRC peut aider à mettre en relation avec une organisation ou un membre de la communauté qui le souhaite, ainsi qu'à créer un accord de tutelle garantissant que les jeunes seront soutenus.

Déblocage des fonds

L'ÉRC n'émet pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux bénéficiaires par virement bancaire ou dépôt direct à partir de Plooto. Les bénéficiaires recevront les fonds dans les deux semaines suivant la soumission d'une convention de financement signée.

Calendrier

Ouverture des candidatures	10 décembre 2020
Date limite de candidature	18 janvier 2021
Décisions rendues	8 février 2021
Date de début du projet	9 février 2021
Date de fin du projet	30 avril 2021
Rapport final à remettre	28 mai 2021

Sauf indication contraire, tous les délais sont fixés pour 18 h HNC

Questions

L'ÉRC encourage les candidats à contacter l'organisme s'ils ont des questions. Veuillez envoyer un courriel à creation@canadianroots.ca pour parler à un membre de l'équipe.